



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 mai 2021

\*\*\*

L'an deux mil vingt et un

Le six mai à dix-huit heures trente,

le Conseil Municipal de la Commune de CÉBAZAT (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Domaine de la Prade, sous la présidence de M. NEUVY Flavien, Maire de CÉBAZAT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2021

### **PRÉSENTS :**

*Maire :* M. NEUVY Flavien.

*Adjoint :* M. ROSLEY Patrick, Mme CHALUS Jocelyne, M. DA SILVA Tony, Mme AMEIL Pascale, M. DISSARD Andréa, Mme MARQUIÉ Dominique, M. MOREL Olivier.

*Conseillers Municipaux :* M. OLÉON Maurice, Mme CHAPUT Yolande, Mme AMEIL Marie-Jeanne, M. FERNANDES José, Mme FOURNIER Marie-Thé, Mme PAREDES Aldina, Mme PEREIRA DE SOUSA Rosa, M. SOLVIGNON Yves, Mme GANNE Elisabeth, M. OLIVAIN Thierry, Mme LECOUSY Nathalie, Mme SAMPAIO Arminda, M. BAARDMAN-BOGERMAN Fabrice, Mme PELESE Albane, M. BOYER Cédric, M. LAFORGE Maxime, Mme MOLLAR Caroline, M. REGNIE Steven, M. FENAILLE Gabriel.

**PROCURATIONS :** Mme MOULY Brigitte à Mme MARQUIÉ Dominique, M. GAAG Dominique à M. ROSLEY Patrick.

### **ABSENTS :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme CHALUS Jocelyne

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents : 27

procurations : 2

votants : 29

absent : 0

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

\*\*\*

## COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS

Acte a été pris des décisions suivantes, prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de compétences qui lui a été donnée au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance du 11 juin 2020 :

### **Assurances – Conventions – Cimetière - Régies**

- N°DM2021-018 : acceptation de la proposition des assurances ALLIANZ concernant les garanties du tracteur John Deere immatriculé FX-801-PH, pour la période du 23 mars au 30 décembre 2021.
- N°DM2021-019 : convention avec Matt Low pour la mise à disposition de la scène de Sémaphore comme lieu de résidence et de travail du 15 au 19 mars 2021, dans le cadre de la mission « Scène conventionnée Art et Création ».
- N°DM2021-020 : convention de location d'un emplacement n°17 sur le parking situé Impasse du Pont, à compter du 29 mars 2021.

- N°DM2021-021 : convention avec DELAYRE pour la mise à disposition de la scène de Sémaphore comme lieu de résidence et de travail du 22 au 26 mars 2021, dans le cadre de la mission « Scène conventionnée Art et Création ».
- N°DM2021-022 : vente d'une case au columbarium n°106 Bloc N pour 30 ans.
- N°DM2021-023 : convention avec LIMOUZART PRODUCTIONS pour la mise à disposition de la scène de Sémaphore comme lieu de résidence et de travail du 29 mars au 2 avril 2021, dans le cadre de la mission « Scène conventionnée Art et Création ».
- N°DM2021-024 : transformation de la régie d'avances et de recettes en régie de recettes auprès du service Culture dans l'objectif d'en simplifier la gestion.
- N°DM2021-025 : institution d'une régie d'avances auprès du service Culture.
- N°DM2021-026 : renouvellement d'une concession n°118 pour une durée de 15 ans.
- N°DM2021-027 : renouvellement d'une concession n°94 pour une durée de 15 ans.

### Marchés publics

- **DM2021-028 : Fourniture et maintenance de 2 panneaux électroniques d'information**

Dans le cadre de ce marché de fournitures et de services, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 11 décembre 2020 sur le journal La Montagne, la plateforme de dématérialisation des marchés publics [www.centreofficielles.com](http://www.centreofficielles.com) et le site internet de la Ville.

À la date limite de réception des offres, fixée au 11 janvier 2021 à 12h00, 9 candidats ont déposé des offres conformes : Cocktail Développement, Tricolor, Centaure Systems, Serfim Tic, Prismaflex International, Mic Signaloc, Lumiplan Ville, Display Media et Charvet Digital Media.

Après analyse des dossiers par les services Commande Publique et Communication, au vu des critères suivants :

- ✓ Valeur technique – 60 %,
- ✓ Prix des prestations – 40 %.

Le marché a été attribué à l'entreprise LUMIPLAN VILLE, pour les montants suivants :

- Offre gamme FENIX – dépose, pose et paramétrage : 25 720,00 € Hors Taxes,
- Durée initiale de la maintenance : 8 ans,
- Maintenance annuelle en période de garantie : 0,00 € Hors Taxes,
- Maintenance annuelle en période de garantie : 1 780,00 € Hors Taxes,

Le marché a été signé le 9 avril 2021.

- **DM2021-029 : Construction d'un Accueil Collectif de Mineurs – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage**

Dans le cadre du projet de construction d'un Accueil Collectif de Mineurs au sein du groupe scolaire Jules-Ferry, la prochaine étape de cette opération est la mise en place d'un concours de maîtrise d'œuvre.

A cet effet, la Ville doit s'adjoindre les services d'un prestataire afin de l'assister dans la préparation de ce concours et d'assurer le suivi des études correspondantes jusqu'à la phase d'avant-projet sommaire.

Cette mission d'Assistante à Maîtrise d'Ouvrage a été confiée aux prestataires indépendants suivants : Mme Louise COURTIAL, Architecte HMONP, en cotraitance M. Julien COANT, Programmiste, anciens responsables de l'agence Initial Consultants Auvergne, qui était chargée de la programmation de l'opération et dont l'activité s'est arrêtée le 1<sup>er</sup> avril dernier, pour un montant de 11 375,00 € HT.

Ce marché a été signé le 15 avril 2021.

## RESSOURCES HUMAINES

- ❖ **Tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé la mise à jour du tableau des effectifs selon les modalités exposées.

❖ **Renforts 2021 : accroissements saisonniers – temporaire d'activité**

Le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, de créer, au sein des services Enfance-Jeunesse et Population-Affaires Citoyennes des postes de contractuels, aux conditions indiquées.

❖ **Renforts 2021 : agents indisponibles**

Le Conseil Municipal a pris acte de l'ouverture des postes de contractuels au sein du service Petite Enfance en remplacement d'agents indisponibles.

## AFFAIRES GÉNÉRALES

❖ **Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 240 € au profit du Comité d'Animation des Verges d'Aubeterre (CAVA) en régularisation et le versement d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 500 € au profit de l'association « Zéro Déchets ».

❖ **Mise à jour du règlement de fonctionnement de la Salle des fêtes et de la Maison des Associations**

Le Conseil Municipal, À LA MAJORITÉ, par 26 voix pour et 3 voix contre (Mme MOLLAR, M. REGNIE et M. FENAILLE) a approuvé la mise à jour du règlement de fonctionnement de la Salle des fêtes ainsi que le règlement intérieur de la Maison des Associations.

## PATRIMOINE COMMUNAL

❖ **Cession foncière amiable « Les Quartières » au profit de M. LLEDOS et Mme MAISONNEUVE**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné un avis favorable au principe d'une cession amiable d'une emprise d'une contenance de 288 m<sup>2</sup> environ, issue de la parcelle AH n°29 sis Les Quartières, pour un montant de 76,50 € par m<sup>2</sup> au profit de M. LLEDOS et Mme MAISONNEUVE.

❖ **Rachat d'immeubles auprès de l'EPF AUVERGNE**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé le rachat par acte administratif des immeubles cadastrés F367, F1078, F1081, F1079, AM164, F1246, F1248, F1276, AH125, F666, C1054, F530, F373, F375, et a accepté les modalités de paiement exposées. Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure et à authentifier l'acte administratif et a désigné Monsieur Patrick ROSLEY, premier adjoint, comme signataire de l'acte.

❖ **Convention de portage foncier avec l'EPF AUVERGNE pour l'acquisition d'un ensemble immobilier sis 2, rue du Château**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a confié le portage foncier de l'ensemble immobilier cadastré AS n°433 et AS n°444, sis 2 rue du Château, à l'EPF AUVERGNE.

❖ **Convention de servitude avec GrDF sur les parcelles AB n°5, 111 et AC n°4 (Ladoux)**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé la convention de servitude à passer avec GrDF pour les parcelles cadastrées section AB n°5 et n°111 et section AC n°4 et a autorisé Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document relatif à ce dossier et notamment l'acte de servitude.

❖ **Bilan des opérations immobilières – année 2020**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, avec 28 voix pour et 1 abstention (M. REGNIE) a approuvé le bilan des opérations immobilières au titre de l'année 2020 qui sera annexé au compte administratif.

## URBANISME / TRAVAUX

❖ **Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) : débat sur les orientations générales**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé la tenue d'un débat et a donné un avis favorable sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal proposé.

❖ **Lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Accueil Collectif de Mineurs**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, par 26 voix pour et 3 abstentions (Mme MOLLAR, M. REGNIE et M. FENAILLE) a approuvé les éléments du programme de travaux de construction d'un Accueil Collectif de Mineurs au sein du groupe scolaire Jules-Ferry et a décidé le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre. Le Conseil Municipal a procédé à la désignation de cinq membres titulaires du jury de concours et leurs suppléants, comme suit :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
CHALUS Jocelyne	DA SILVA Tony
OLIVAIN Thierry	LAFORGE Maxime
SOLVIGNON Yves	MOULY Brigitte
MARQUIÉ Dominique	AMEIL Pascale
REGNIÉ Steven	FENAILLE Gabriel

Les 3 architectes étant désignés parmi les représentants du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (2) et du Conseil Architecture Urbanisme Environnement du Puy-de-Dôme (1).

Le Conseil Municipal, a autorisé Monsieur le Maire à lancer et instruire la procédure du concours de maîtrise d'œuvre et a arrêté le nombre des équipes admises à concourir pour le 2<sup>nd</sup> tour du concours, entre 3 (trois) et 5 (cinq). Il a autorisé le paiement d'une prime d'un montant de 8 000 € Hors Taxes aux concepteurs non retenus à l'issue du 2<sup>nd</sup> tour du concours et ayant remis des prestations conformes aux exigences du règlement du concours et a autorisé le paiement de l'indemnisation des personnes indépendantes du jury, d'un montant de 500 € Hors Taxes par session du jury, complétée, le cas échéant, du remboursement des frais de déplacement sur présentation de justificatifs. Le Conseil Municipal a autorisé l'inscription des crédits correspondants à l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre.

## FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE

### ❖ **Compte de Gestion 2020**

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROSLEY, Premier Adjoint au Maire, le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, (Monsieur le Maire se retirant et ne prenant pas part au vote), le compte de gestion de la commune dressé par le Trésorier Municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### ❖ **Compte Administratif 2020**

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROSLEY, Premier Adjoint au Maire, le Conseil Municipal a adopté, À L'UNANIMITÉ, (Monsieur le Maire s'étant retiré et ne prenant pas part au vote) par 25 voix pour et 3 abstentions (Mme MOLLAR, M. REGNIE et M. FENAILLE Gabriel), le compte administratif 2020 de la Ville comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Prévu :	9 882 772,77 € 9 014 383,00 € sans le prélèvement	Prévu :	9 882 772,77 €
Réalisé :	8 064 029,16 € Soit 89,46 %	Réalisé :	10 182 775,68 € Soit 103,04 %
<b>Excédent de fonctionnement : 2 118 746,52 €</b>			

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Prévu :	3 614 240,09 €	Prévu :	3 614 240,09 € 2 745 850,32 € sans le prélèvement
Réalisé :	2 032 453,87 € Soit 56,23 %	Réalisé :	2 612 175,24 € Soit 95,13 %
<b>Excédent d'investissement : 579 721,37 €</b>			

RESTES A REALISER (RAR)			
Dépenses		Recettes	
561 056,00 €		31 000,00 €	
<b>Résultat : - 530 056,00 €</b>			
<b>Résultat total de la section d'investissement :</b> 579 721,37 – 530 056 = <b>49 665,37 €</b>			

Excédent de fonctionnement capitalisé au BP 2021
<b>0,00 €</b>

Excédent de fonctionnement reporté au BP 2021
<b>2 118 746,52 €</b>

#### ❖ Affectation de résultats 2020

Le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, (Monsieur le Maire s'étant retiré et ne prenant pas part au vote) par 25 voix pour et 3 abstentions (M. REGNIE, Mme MOLLAR et M. FENAILLE), de maintenir en section d'investissement du budget 2021, l'excédent d'investissement de l'exercice 2020, soit 49 665,37 € et de reporter, en section de fonctionnement du budget 2021, le solde de l'excédent de fonctionnement 2020, soit 2 118 746,52 €.

#### ❖ Budget 2021 : décision modificative n°1

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, par 26 voix pour et 3 abstentions (M. REGNIE, Mme MOLLAR et M. FENAILLE) a approuvé la décision modificative n°1 au budget communal 2021.

## CULTURE

#### ❖ Tarifs municipaux de l'École de de Musique de la Vallée du Bédât année 2021-2022

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé le dispositif tarifaire pour l'année 2021-2022 de l'école de musique intercommunale de la Vallée du Bédât.

## INTERCOMMUNALITÉ

### ❖ **SIEG du Puy-de-Dôme : rapport d'activité et compte administratif 2019**

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport d'activité et du compte administratif 2019 du SIEG du Puy-de-Dôme.

\*\*\*

Personne ne demandant plus la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h10.